

## COMMUNE DE CUILLE – 53540-

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15                      En exercice : 12                      Présents : 10

**Etaient Présents :** Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. LEMOINE Thierry.

**Absent(s) Excusé(s) :**

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe, Mme LOUIN Joëlle

M. Beaulieu Jean-Pierre élu secrétaire.

**Date de la convocation :** le 12 décembre 2017

**N° 2017 0110**

Locations salle de l'Union, exercice 2018

<b>Particuliers et/ou associations</b>	<b>tarifs</b>	<b>arrhes</b>
Salle avec cuisines pour : soirée, repas, buffet...	360,00 €	108,00 €
Retour	82,00 €	25,00 €
Vin d'honneur (salle sans les cuisines)	82,00 €	25,00 €
Vin d'honneur (supplément cuisines)	46,00 €	14,00 €
Saint Sylvestre, habitants Cuilléens	464,00 €	140,00 €
Saint Sylvestre, habitants hors commune	824,00 €	250,00 €
Restaurateurs, traiteurs Cuilléens (Salle avec cuisines)	206,00 €	62,00 €

**Milieu associatif**

Locations type : concours belote (3ème jour gratuit), loto, bal, représentations théâtre/comique, ...

Associations Cuilléennes (salle sans les cuisines)	82,00 €	25,00 €
Associations Extérieures (salle sans les cuisines)	140,00 €	42,00 €
Associations Cuilléennes et extérieures (supplément cuisines)	46,00 €	14,00 €

**Location matériel**

chaises (en bois seulement), salle de l'Union	1,25 €
tables salle de l'Union (les anciennes seulement)	2,50 €

Possibilité de location de vaisselle pour les seules associations Cuilléennes et pour un maximum de 150 personnes : 0,12 €/pièce cassable

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé un supplément égal aux salaires des employés. Toutes les associations Cuilléennes auront droit à une manifestation annuelle pour une somme forfaitaire de 31,00 € pour frais divers.

Copie certifiée conforme  
Le 19 décembre 2017  
Mme Ricard Viviane  
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300880-20171218-20170110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017

## COMMUNE DE CUILLÉ – 53540-

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : 15                      En exercice : 12                      Présents : 10

**Etaient Présents :** Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, Mme LAIGNEAU Jacqueline, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. LEMOINE Thierry.

**Absent(s) Excusé(s) :**

Absent(s) : M. GROLEAU Christophe, Mme LOUIN Joëlle

M. Beaulieu Jean-Pierre élu secrétaire.

**Date de la convocation :** le 12 décembre 2017

**N° 2017 0111**

**Locations salle Jules Verne, exercice 2018**

Les locations de la salle socio-culturelle, exercice 2018

Possibilité de location pour les particuliers et/ou associations.

Salle louée à la journée :	160.00 €,	arrhes	48.00 €
Retour :	65.00 €,	arrhes	20.00 €
Salle louée pour vin d'honneur, verre de l'amitié :	65.00 €,	arrhes	20.00 €
Location à but lucratif (Si concours belote, 3 <sup>ème</sup> jour gratuit)	65.00 €,	arrhes	20.00 €

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé un supplément égal aux salaires des employés.

Les réservations se font uniquement auprès du secrétariat de mairie (contrat nominatif, états des lieux obligatoires). Pour les seules associations Cuilléennes, les locations à but non lucratif ne feront pas l'objet de facturation (assemblées générales, réunions, animations diverses gratuites...).

Copie certifiée conforme  
Le 19 décembre 2017  
Mme Ricard Viviane  
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300880-20171218-20170111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017